## **COMPTE RENDU**

## Séance du Conseil municipal du 24 juillet 2013

Affiché en exécution des articles L. 2121-25 et R 2121-11 du CGCT

Sous la présidence de M. Denis TAMAIN, sont présents : Mme Florence BERTHET, Mme Marie-Pierre REYNAUD, MM. Gérard DELAIRE, Yves DEGOUT, Bernard BLINEAU, Gabriel ROUSSET, Joël FORTUNIER, Claude BOURDELLE, Bernard GERVAIS, Mme Evelyne GIRARD-GOUILLOUD, M. Jean-Paul DUBOURGNON.

**Absents avec excuses**: M. Franck CHAUVE, Mme Christine LE FUR, M. Jacques BRUNEL, M. Etienne BIED-CHARRETON, M. Bernard MALLET, Mme Sandrine VILLENEUVE qui ont respectivement donné procuration à MM. Gérard DELAIRE, Joël FORTUNIER, Yves DEGOUT, Mme Marie-Pierre REYNAUD, M. Bernard BLINEAU, Mme Evelyne GIRARD-GOUILLOUD.

Absent: M. Christian CHARRIERE.

## Abordant l'ordre du jour, l'Assemblée

- autorise le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres de délégation de Services Publics pour l'exploitation du Casino puisque le Cahier des Charges établi avec la SECN arrive à échéance en mai 2014 ;
- approuve la suppression du poste d'agent de maîtrise principal et la création d'un poste de technicien territorial suite à l'inscription d'un agent sur cette liste d'aptitude par voie de promotion interne ;
- décide, suite au départ à la retraite d'un agent, à la construction de la nouvelle école, à la fermeture d'une classe à la rentrée scolaire 2012/2013, de réorganiser le travail à l'école publique en créant un poste d'adjoint technique de 2ème classe de 14 h/semaine, en supprimant un poste d'adjoint technique de 2ème classe de 24 h/semaine et en supprimant un poste d'ATSEM de 14 heures/semaine;
- approuve le rapport de l'eau et le rapport de l'assainissement concernant l'exercice 2012 ;
- . approuve des inscriptions et des modifications budgétaires pour régler les factures d'aménagement du lotissement de Seytive, pour payer la contribution au SIEL des travaux de Génie Civil Télécom du forage des Baraques, pour sortir de l'actif de la commune l'acquisition du terrain à M. ROIRET afin de l'affecter au lotissement de La Provende, pour régler des honoraires de géomètre en ce qui concerne les plans topographiques pour les assainissement des Baraques et de l'Hermitage rendus obligatoires dans le cadre des périmètres de protection des captages d'eau et des forages ;
- approuve la convention établie avec l'Ecole Saint-Charles afin que les enfants de cet établissement puissent prendre leur repas de midi à la cantine municipale et est informée qu'une régie sera créée ;
- approuve la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de reprise des berges du Petit Lignon ;
- . sollicite une subvention auprès de la Région, au titre du Contrat de Rivière, et auprès du Conseil général pour les travaux de remise en état de la chute d'eau de La Bitortie ;
- admet en non valeur des créances irrécouvrables relatifs à des factures d'eau et d'assainissement ;
  - . porte à 6 % le taux de l'indemnité spéciale de garde champêtre ;
- . approuve la révision des loyers au  $1^{\rm er}$  juillet et fixe le montant du loyer de la maison sise 10 Rue du Champ de Foire ;

- . décide que les subventions allouées pour l'école publique seront désormais versées au Sou des Ecoles puisque le compte OCCE a été clôturé ;
- . autorise le Maire à procéder à l'encaissement de la participation de l'association « La Truite de l'Anzon »
- . décide de demander le renouvellement de la certification PEFC de la forêt communale pour une période de  $5~{\rm ans}$ .

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

Vu pour affichage

Le Maire, Denis TAMAIN.